

République Française



Ville de SUIPPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Département de la
Marne

Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Canton Région de
Suippes

SÉANCE DU 14 avril 2021

L'an deux mil-vingt-et-un, le Mercredi 14 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Suippes s'est réuni sous la présidence de Monsieur François COLLART, Maire et en vertu de la convocation faite le Jeudi 08 avril 2021. En raison du contexte sanitaire et des mesures de distanciation en vigueur. Cette séance a eu lieu au siège de la Communauté de communes de la Région de Suippes.

Nombre de conseillers :

- en exercice 27

- présents 24

- ayant donné
procuration 3

- votants 27

Etaient présents : François COLLART, Jacques BONNET, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jean-Louis BAZARD, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Manuel ROCHA GOMES, Murielle GILHARD, Annie LEROY, Laurent GOURNAIL, Laurence CONROUX, Guillaume BOUTILLOT, Magali SALUAUX, Nathalie FRANCAERT, Mickaël ROSE, Charley MEURILLON, Maxime VARIN, Sabrina DA CRUZ, Valérie MORAND, Martine LORIN, Patrick GREGOIRE, Nina HUBERT, Baptiste PHILIPPO.

Etaient absents : Natacha BOUCAU, Aurélie FAKATAULAVELUA, Corine LECLERC.

Madame Corine LECLERC donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET
Madame Natacha BOUCAU donne pouvoir à Madame Sabine BAUDIER
Madame Aurélie FAKATAULAVELUA donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCAERT

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Maxime VARIN comme secrétaire de séance

Finances locales n° 2021-04-006	Approbation du compte de gestion budget principal Ville de SUIPPES exercice 2020
--	---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,


Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés (M. Baptiste PHILIPPO ne participe pas au vote) :

APPROUVE le compte de gestion budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de gestion exercice 2020 ci-joint à la présente délibération.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 260 000,00	2 850 000,00	6 110 000,00
Titres de recettes émis (b)	244 373,24	2 355 990,30	2 600 363,54
Réductions de titres (c)		1 691,32	1 691,32
Recettes nettes (d = b - c)	244 373,24	2 354 298,98	2 598 672,22
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 215 000,00	2 850 000,00	6 065 000,00
Mandats émis (f)	214 478,30	2 322 106,67	2 536 584,97
Annulations de mandats (g)		3 085,00	3 085,00
Dépenses nettes (h = f - g)	214 478,30	2 319 021,67	2 533 499,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	29 894,94	35 277,31	65 172,25
(h - d) Déficit			

<p>Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération</p> <p>Reçue en Préfecture le : Visa ci-contre</p>	<p>Extrait certifié conforme</p> <p>A SUIPPES, le 14-04-2021</p> <p>Le Maire, François COLLART</p>
<p>Publiée ou notifiée le :</p>	<p>[[Signature]]</p>  <p>FRANCOIS COLLART 2021.04.15 15:10:28 +0200 Ref:20210415_135602_1-1-C Signature numérique le Maire</p> <p>Francois COLLART</p>